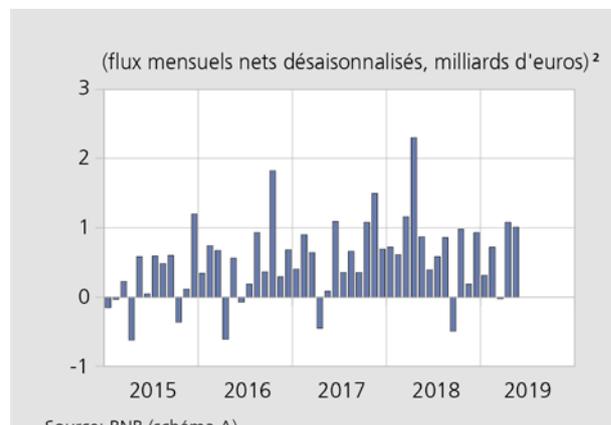


Liens: [observatoire du crédit](#)

Mai 2019

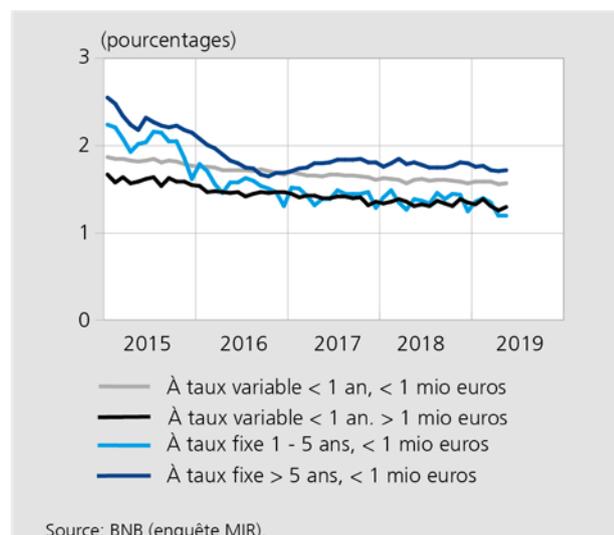
CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES



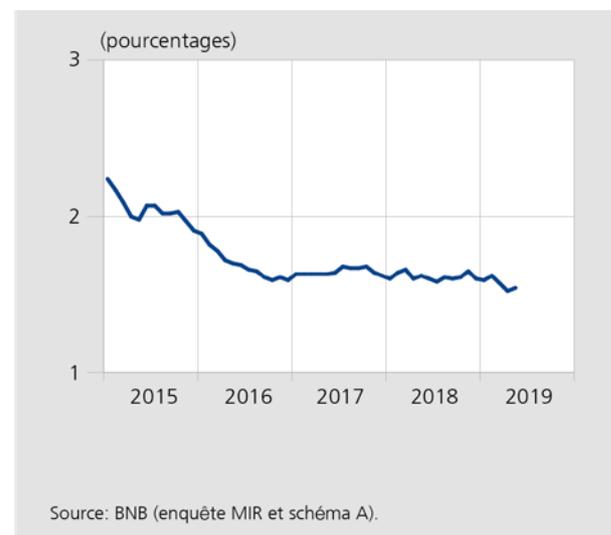
Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières a légèrement augmenté en mai, ressortant à 4,7 %, contre 4,6 % le mois précédent. L'évolution des crédits de maturité courte explique cette hausse: le taux de variation des prêts d'une durée de moins d'un an est passé de 7,4 % en avril à 8,4 % en mai. En revanche, le taux de variation des emprunts d'une durée de un à cinq ans est tombé à -10,4 % (contre -9,3 % en avril). Le taux de croissance annuelle des crédits à plus de cinq ans est resté constant, à 6,9 %. Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en mai a été supérieur à celui des remboursements, à hauteur de 1,0 milliard d'euros.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a augmenté en mai, affichant 1,54 % (+2 points de base par rapport à avril). Mis à part le taux sur les emprunts à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) qui est resté stable à 1,20 %, cette hausse a touché toutes les catégories de crédits. Le taux sur les emprunts à long terme (dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans) a crû de 1 point de base, pour s'établir à 1,72 %. Les taux sur les prêts à court terme (dont la fixation initiale du taux est inférieure à un an) ont progressé de 1 ou de 4 points de base, selon que le montant emprunté était inférieur ou supérieur à un million d'euros, pour atteindre respectivement 1,57 et 1,30 %.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS



TAUX MOYEN PONDÉRÉ³



1 Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.
 2 Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
 3 Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.